



Arras, le 26 septembre 2018

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a reçu aujourd'hui, à leur demande, les représentants de la direction du groupe PRIMAGAZ

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a reçu ce jour, à sa demande, la direction du groupe PRIMAGAZ. Celle-ci lui a confirmé l'annonce faite ce mardi 25 septembre 2018 aux 21 salariés du site de Dainville, à savoir la cessation de l'activité d'emplissage de bouteilles à compter du 15 janvier 2019 et le maintien sur site, à partir de cette date, de trois salariés pour la seule activité de relais-vmc.

Le préfet du Pas-de-Calais a fait part de sa surprise concernant ce changement d'orientation alors qu'à la suite d'une concertation qui a duré plusieurs années, un accord avait été trouvé pour parvenir à une nouvelle configuration du site permettant une réduction des zones de dangers, le maintien sur place de l'installation ainsi que des entreprises présentes dans la zone d'activités.

A ce titre, des financements publics avaient été dégagés pour favoriser cette opération, à hauteur de plus d'un million et demi d'euros de la part des collectivités territoriales et de l'État.

Fabien SUDRY regrette ce changement par rapport au projet d'origine qui remet en cause cet équilibre.

Il se rapprochera des collectivités territoriales pour apprécier les suites de cette modification. En ce qui le concerne, il sera très attentif au respect du délai fixé par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2017 qui prévoit une reconfiguration du site avec la réduction des zones de dangers d'ici le 31 décembre 2018.

Le respect de cette échéance sera contrôlé par l'inspection des installations classées et les manquements constatés feront, le cas échéant, l'objet des mesures de sanctions administratives prévues par le code de l'environnement.